



Examens de maturité : délais d'inscription et dates des sessions romandes

Les lieux de session et les dates peuvent subir de légères modifications (de l'ordre de +/- 1 semaine).

Session :	Hiver 2018	Été 2018	Hiver 2019
Lieu :	UNIFR	EPFL	UNINE
Délai d'inscription:	1 ^{er} novembre 2017	1 ^{er} mai 2018	1 ^{er} novembre 2018
Examen suisse de maturité:	semaines n°4-7	semaines n°34-37	semaines n°3-6
⇒ Premier partiel (1P) ¹	24.01.-01.02.2018	22.08.-30.08.2018	14.01.-25.01.2019
⇒ Second partiel (2P)			
⇒ écrits	24.01.-01.02.2018	20.08.-25.08.2018	14.01.-25.01.2019
⇒ oraux ²	08.02.-15.02.2018	31.08.-13.09.2018	31.01.-07.02.2019
⇒ Examen complet	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P
Examen complémentaire 'Passerelle':			
⇒ écrits	24.01.-01.02.2018	20.08.-25.08.2018	14.01.-25.01.2019
⇒ oraux	05.02.-09.02.2018	29.08.-13.09.2018	28.01.-01.02.2019
Examen complémentaire 'Latinum Helveticum':			
⇒ écrits	24.01.-01.02.2018	20.08.-25.08.2018	14.01.-25.01.2019
⇒ oraux	08.02.-15.02.2018	31.08.-13.09.2018	31.01.-07.02.2019

Remarques au sujet des épreuves orales

Les horaires et les listes de passages définitifs sont envoyés aux candidat-e-s entre 5 et 10 jours avant le début de la session. Le ou la candidat-e ne peut pas choisir les dates de ses épreuves écrites et orales. Il doit être disponible pour les dates indiquées ci-dessus. Le ou la candidat-e est toutefois libre de choisir s'il se présente à la session d'été ou d'hiver.

Le ou la candidat-e qui demande à pouvoir passer les épreuves orales à des dates particulières de la période mentionnée ci-dessus doit adresser une demande par écrit accompagnée d'une pièce justificative (preuve de l'immatriculation dans une université étrangère par exemple) au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne au moins 2 mois avant le début des examens.

Le ou la candidat-e qui souhaite demander une dérogation en raison de circonstances particulières (personne présentant un handicap ou sportif d'élite par exemple) doit envoyer une demande dûment motivée au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au moins 3 mois avant le délai d'inscription.

Au plus tard 4 semaines après le délai d'inscription, le ou la candidat-e inscrit-e reçoit un avis qui précise le délai de paiement des taxes d'inscription et d'examen et le délai de retrait de candidature.

CSM – octobre 2011 (mise à jour novembre 2017)

¹ Les dates des épreuves orales bilingues du premier et deuxième partiels sont communiquées lors de l'envoi de l'avis aux candidats.

² Idem